

Convention de partenariat

ENTRE :

La société « THE BEST ACADEMY S.A.R.L » Ecole primaire et préparatoire « L'Académie du Lac », au capital social de quatre Cents Mille Dinars (200.000,000 DT), immatriculée au Registre national des entreprises sous l'identifiant unique, titulaire du matricule fiscal N° 1288243S/A/M/000, ayant son siège social au 5 la Rue Wall Street – 1053 Les Berges du Lac 2 – Tunis, représentée aux fins des présentes par M. Ridha JABER gérant de la société.

D'une part,

ET

La Société OACA représentée par AMICALE OACA
Ayant son siège social _____

De l'autre part,

Les termes de la convention

Article 1 : Tarifs

Au terme de la présente convention, une réduction est accordée sur les tarifs affichés de l'année scolaire 2021/2022 conformément au tableau tarifaire ci-après :

Rubriques	Annuel	1 ^{re} tranche	2 ^{re} tranche	3 ^{re} tranche	Réduction par rapport au tarifs publics
Droits d'inscription	500 DT	500 DT			0%
Droits de réinscription (en 1 ^{re} année)	390 DT			390 DT	0%
Frais de scolarité préparatoire	3 000 DT	1 200 DT	1 050 DT	750 DT	10%
Frais de scolarité primaire	3 900 DT	1 560 DT	1 365 DT	975 DT	10%
Service cantine : 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi)	1 140 DT	456 DT	399 DT	285 DT	0%
Service cantine du mercredi	285 DT	115 DT	100 DT	85 DT	0%
Service panier (du lundi au vendredi)	540 DT	216 DT	189 DT	135 DT	10%
Club du mercredi (y compris garderie)	450 DT	200 DT	150 DT	100 DT	10%
Garderie (lundi, mardi, jeudi, vendredi jusqu'à 18h)	450 DT	200 DT	150 DT	100 DT	10%

Société au Capital de 200 000 DT, Siège social : 5 Rue Wall Street Cité Les Pins Les Berges du lac 2 Les Jardins de Carthage
MF: 1288243S/A/M/000 RC: B0144592013 Tel : 71 190 113 – 98 785 470 – 29 102 400 – 29 102 401

RS

Les avantages de la convention sont cumulables avec les autres avantages du tableau tarifaire de l'établissement tels que la fratrie et le paiement annuel etc.

Article 2 : durée

Les élèves continueront à bénéficier du privilège des réductions par rapport aux tarifs affichés pendant toute la période de scolarisation à l'Académie du lac, le parent et/ou le tuteur légal de l'élève doit justifier qu'il travaille toujours avec la compagnie signataire de la présente convention.

Article 3 : mise à jour des tarifs

L'académie du lac se réserve le droit de réviser ces tarifs affichés au début de chaque année scolaire, le taux de remise conventionnel sera applicable aux nouveaux tarifs.

Article 3 : Condition du bénéfice du privilège

Les parents bénéficiant de ce privilège doivent justifier leur appartenance à la société conventionnée, en joignant au dossier d'inscription un certificat de présence (ou un badge de servie), et ce à chaque début d'année scolaire.

Article 4 : Condition particulière

La présente convention n'est prise en considération qu'à partir de 2 (deux) inscriptions d'élèves appartenant à l'entité signataire de celle-ci.

Article 5 : Modalité de paiement

Les parents d'élèves doivent respecter le règlement financier remis avec le dossier d'inscription et dont la signature par le parent et/ou le tuteur légal est obligatoire à chaque inscription ou réinscription.

Article 6 : Publicité et communication

La société signataire de la convention doit tenir informée toute sa communauté de salarié des termes de cette convention et s'engage à appuyer les efforts de THE BEST ACADEMY à promouvoir l'Académie du Lac auprès de sa communauté sur leurs lieux de travail ou sur les réseaux sociaux (installation d'affiches- flyers et bannières etc..).

Tunis le 07/09/2021

The Best Academy

-L'ACADEMIE DU LAC-

THE BEST ACADEMY
5 Rue Wall Street les
Berges du lac 2
MF: 1288243S/A/M/000
Tel: 71 190 113
Académie Du Lac

OACA

Office de l'Aviation Civile et des Aéroports
Président de l'Amicale
du Personnel de l'OACA
Ali BOUTHELJA